

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Positionnement du
conseil communautaire suite à
la décision du conseil municipal
des Vans qui porte sur l'achat
en direct de l'ancien hôpital
des Vans**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Joël FOURNIER, Président, expose :

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et la commune des Vans avaient conjointement mandaté l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) en février 2020 pour procéder à l'acquisition du tènement de l'ancien hôpital des Vans.

Par délibération du 21 juillet dernier, la commune des Vans a dénoncé cette convention tripartite. Celle-ci devient donc caduque. Il convient donc de délibérer pour acter la décision prise par le conseil municipal des Vans. De fait, les frais engagés dans le cadre de ce partenariat seront assumés par la commune des Vans.

Après en avoir délibéré, le Président met au vote la délibération,

Résultat du vote : 1 CONTRE (Jean-Paul MANIFACIER), 2 ABSTENTIONS (Emmanuel LEGRAS, Pierre THIBON), 27 POUR,

En conséquence, le conseil communautaire, à la majorité,

Prends acte que la convention tripartite liant la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, la Commune des Vans et EPORA devient caduque suite à la délibération de dénonciation prise par la commune des Vans le 21 juillet dernier,

Dit que les frais engagés dans le cadre de cette convention seront assumés par la commune,

Donne pouvoir au président pour engager toute démarche ou signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Pour : 27 Contre : 1 Abstention : 2

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_1B-DE



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Europe pour l'animation des 4 sites Natura2000 gérés par la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes pour l'année 2022

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Daniel NOËL, Vice-Président en charge des espaces naturels sensibles et des sites Natura 2000, expose : La Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes » est structure animatrice de quatre sites Natura 2000 sur son territoire :

- Landes et forêts du bois des Bartres B9
- Plateau de Montselgues B8
- Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac B4
- Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège B24

Afin de continuer à mener les missions d'animation et de mise en œuvre des documents de gestion Natura 2000 en 2022, il conviendrait d'engager :

- la poursuite de l'animation des sites Natura 2000 pour 2022 et son plan de financement des postes.
- la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, de l'Europe et d'autoriser le Président à engager toutes démarches et signer tous documents relatifs à cet effet.

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses :

Dépenses	Montant réel supporté en €
Dépenses de rémunération	58 034.54 €
Frais de déplacement (forfait)	2901.73 €
Coûts indirects (forfait)	8705.18 €
TOTAL PROJET	69 641.45 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_2B-DE

Recettes :

Financeurs sollicités	Montant en €
Etat	34 820.73 €
UE	34 820.72 €
Sous-total financeurs publics	6 69 641.45 €
	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Auto - financement	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
TOTAL général	69 641.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise le Président à signer la demande de subvention pour l'animation 2022 des Docob de quatre sites Natura2000 - Landes et forêts du bois des Bartres B9, Plateau de Montselgues B8, Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac B4, Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège B24, Et à engager toute démarche dans le cadre de cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_3

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Décisions modificatives
aux budgets 2021**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente les réajustements qu'il conviendrait d'apporter :

Budget Principal N°04/2021 (475-00) : En vue de régulariser l'écriture liée à la participation de l'association ALEC, les réajustements proposés sont les suivants :

Imputations	Ouvert	Réduit
Dépenses de fonctionnement		
Ch. 65 Autres charges de gestion courante Art. 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (002 - Développement économique)	1 826 €	
Ch. 022 Dépenses imprévues Art. 022 - Dépenses imprévues (001 - Administratif)		1 826 €

Budget SPANC N° 02-2021 (475-02) : Afin d'apporter un équilibre en relation avec les dépenses de fonctionnement et les recettes des redevances d'assainissement non collectif, les modifications proposées sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_3B-DE

Imputations	Ouvert	Réduit
Dépenses de fonctionnement		
Chap. 011 Dépenses à caractère général 60226 – Vêtements de travail	300 €	
Chap. 011 Dépenses à caractère général 60622 - Carburants	300 €	
Chap. 011 Dépenses à caractère général 60631 – Fournitures d'entretien et petit équipement	100 €	
Chap. 011 Dépenses à caractère général 61551 – Matériel roulant	1500 €	
Chap. 011 Dépenses à caractère général 6261 – Frais d'affranchissement	300 €	
Chap. 011 Dépenses à caractère général 6281 – Concours divers	300 €	
Chap. 011 Dépenses à caractère général 6228 – Divers		500 €
Recettes de fonctionnement		
Chap. 70 7062 – Redevances d'assainissement non collectif	2 300 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les décisions modificatives n° 4 au budget principal 2021 et n° 2 au budget annexe du SPANC 2021 telles que mentionnées ci-dessus, DONNE pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à cette décision, CHARGE le Président à sa transmission aux services de la Préfecture.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Ecole de musique
intercommunale : Délibération
pour l'achat de matériel
d'occasion**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Joël FOURNIER, Président, expose :

L'association qui gère l'école de musique a laissé une somme d'argent (13 500 euros) - destinée à couvrir les frais inhérents à l'achat de matériel. En cette rentrée, certains besoins se font sentir et une demande est faite auprès du Conseil Communautaire afin d'acquérir différents instruments de musique d'occasion dont un clavier électronique Alésis Récital Pro et son support auprès de Monsieur Olivier Ladet ainsi que des petites percussions de type tambourins ou triangles auprès de Monsieur Alain Mailho. Les dépenses s'élèvent au total à 490 euros à déduire donc du legs de l'association suscitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise le Président à effectuer les dépenses nécessaires à l'achat de ce matériel de musique d'occasion, Donne pouvoir au président pour engager toute démarche ou signer tout document dans le cadre de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et ren
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_4B-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_5B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_5

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Appel à projet
numérique**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Joël FOURNIER, Président, expose :

Dans le cadre du plan de relance une enveloppe de 297 000€ a été mise à disposition de la préfecture de l'Ardèche pour aider les collectivités à financer leurs projets de transformation, d'innovation ou de modernisation numérique. A ce titre, il est proposé que la collectivité dépose 2 dossiers :

- Equipement informatique de la Maison France Service, notamment le matériel mis à disposition du public sur site avec des PC neufs pour un montant de 2 804€ HT et lors des permanences dans les communes avec 2 tablettes pour un montant de 583,33€ HT et un vidéoprojecteur / tableau numérique pour un montant de 1 519,53€ HT. Le montant total de la dépense serait de 4 906,86€ HT pris en charge à 100% par l'Etat.

- Un deuxième dossier visant à accélérer la dématérialisation des outils et démarches de la Communauté de communes via la mise en place d'un serveur adapté et des modules dédiés du futur site internet communautaire ainsi que des formations pour les agents, pour un montant d'environ 27 556,35€ HT décomposé comme suit : Serveur pour un montant 13 785,35 € HT, mise en compatibilité des postes pour 3 311€ HT ; module dédiés du site internet : Wireframe pour 720€ HT, Accompagnement e-marketing 1 920€ HT, Lien vers Paylib.gouv.fr et Norme RGAA4 pour 2 000€ HT, Wordpress pour 3 270€ HT, Carte interactive pour 600€ HT, Newsletter pour 1 620€ HT ; Formation des agents pour 330€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise le Président à solliciter l'Etat dans le cadre du dispositif « transformation numérique » sur les 2 dossiers exposés ci-dessus, à savoir :

- Equipement informatique de la Maison France Service, notamment le matériel mis à disposition du public sur site avec des PC neufs pour un montant de 2 804 € HT et lors des permanences dans les communes avec 2 tablettes pour un montant de 583,33 € HT et un vidéoprojecteur / tableau numérique pour un montant de 1 519,53 € HT. Le montant total de la dépense serait de 4 906,86 € HT pris en charge à 100 % par l'Etat.

- Dématérialisation des outils et démarches de la Communauté de communes via la mise en place d'un serveur adapté et des modules dédiés du futur site internet communautaire ainsi que des formations dédiées pour les agents décomposé comme suit : Serveur pour un montant 13 785,35 € HT, mise en compatibilité des postes pour 3

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_5B-DE

311 € HT ; module dédiés du site internet : Wireframe pour 720 € HT, Accompagnement vers Paylib.gouv.fr et Norme RGAA4 pour 2 000€ HT, Wordpress pour 3 270 € HT, Newsletter pour 1 620€ HT. Le total est de 27 556,35 € HT avec une aide sollicitée reste à charge pour la Communauté de communes de 5 511,27 € HT.

Donne pouvoir au président pour engager toute démarche ou signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_6

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : RIFSEEP : Nouvelle
délibération afin de préciser
dans l'article « Modalité de
maintien ou de suppression de
l'indemnité de fonction de
sujétion et d'expertise » de la
délibération D_2021_6_3 du 28
-06-**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose cette nouvelle délibération qui apporte des précisions dans l'article « Modalités de maintien ou de suppression de l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise » de la délibération D_2021_6_3 du 28-06-2021 pour répondre au contrôle de la légalité de la Préfecture de l'Ardèche.

L'article « Modalités de maintien ou de suppression de l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise » est précisé comme suit :

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

* le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de service, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

Sur la base du principe de parité avec les agents de la fonction publique d'état et en l'absence de dispositions réglementaires pour ces derniers, le RIFSEEP est suspendu en cas de congés longue maladie, longue durée ou grave maladie.

* les primes et indemnités cesseront d'être versées lorsque l'agent n'est plus en situation d'activité au sein de la collectivité, en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 3 mois et à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_6B-DE

l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération **D_2021_6_3 du 28-06-2021**,

DECIDE :

De préciser l'article « Modalités de maintien ou de suppression de l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise » en y apportant les modifications nécessaires,

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ainsi que ceux à venir.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_7

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Vente et acquisition
terrains Boyer**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Lionnel ROBERT, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, expose :

Les Entreprises Boyer, entreprises de Travaux Publics situées sur la commune de Saint-Paul-le-Jeune étaient confrontées depuis plusieurs années à des difficultés du fait de leur localisation en centre bourg (exiguïté, nuisances, sécurité, ...) La Communauté de communes a engagé de nombreuses démarches pour essayer d'apporter une solution afin d'obtenir une emprise suffisante pour accueillir l'entreprise sur la Zone Artisanale des Avelas (modification du permis de construire du projet de parc photovoltaïque, déclassement d'un chemin rural, ...).

Il est proposé de finaliser les discussions engagées avec les Entreprises Boyer et la famille Boyer en vue de procéder à des acquisitions croisées de terrain à savoir :

Achat par la Communauté de communes à M. et Mme Boyer des parcelles suivantes situées sur la commune de Saint-Paul-le-Jeune, utiles pour l'exploitation de la future voie douce :

- BD n° 249 pour une surface de 731 m² au prix de 6 €/m² soit 4386 €, avec l'engagement qu'il soit libre de tous dépôts et matériaux.

- BD n° 160, 161, 162 pour une surface de 2783 m² au prix de 3 €/m² soit 8349 €, avec l'engagement qu'il soit libre de tous dépôts et matériaux.

Achat par la SCI REYOB des parcelles suivantes situées sur la commune de Banne _ parties non viabilisées de la ZA des Avelas :

- la raquette, partie de la parcelle AH 1103 pour une surface de 471m² au prix de 13 €/m² soit 6123 €.

- le terrain attenant aux nouveaux locaux de la société, à savoir partie de la parcelle AH 1102 pour 729m² au prix de 2,40 €/m² soit 1750 €

- le reliquat de la parcelle AH 375 pour une surface de 297m² au prix de 2,40 €/m² soit 713 €

- les parcelles suivantes : tout ou parties des parcelles AH 370, 371, 372, 373, 374, 375, ainsi qu'une partie d'un chemin rural, le tout pour une surface totale de 6 123m² au prix forfaitaire de 40 000 € (cette somme incluant la partie du chemin rural de 388 m² qui sera cédée par la commune de Banne et qui recevra directement le produit de cette vente soit 2 534 €).

Enfin, la Communauté de communes accordera, une servitude de passage et de réseaux d'une largeur de 15m sur les parcelles AH370 et sur le reliquat de la parcelle AH371 pour permettre de relier les parcelles à acquérir par la SCI

REYOB de part et d'autres d'un ruisseau. Sur ce point, l'obtention des autorisations nécessaires seront de la responsabilité de la SCI REYOB.

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_7B-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à procéder aux ventes / acquisitions décrites ci-dessus, DONNE pouvoir au président pour engager toute démarche ou signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_8

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Validation du dispositif
OPAH suivi animation avec
ANAH et SOLIHA**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Lionnel ROBERT, Vice-Président en charge du dispositif OPAH, expose :

Par délibération du 21 juin dernier, le conseil communautaire a décidé de relancer le dispositif OPAH pour 2 années soit du premier juin 2021 au 31 mai 2023. Puis, le conseil communautaire par délibération du 26 juillet dernier a autorisé le Président à relancer le marché de suivi / animation du dispositif OPAH, actuellement réalisé par l'association SOLIHA.

Le marché a régulièrement été publié sur la plateforme achatspublics.fr. Une seule offre a été reçue pour un montant de 55 056 € TTC pour le volet suivi / animation et pour le volet instruction des dossiers : 1 032 € TTC pour les dossiers des propriétaires occupants « très dégradés » ; 816 € TTC pour les dossiers des propriétaires occupants « lutte contre la précarité énergétique » ; 660 € TTC pour les dossiers des propriétaires occupants « autonomie de la personne » ; 816 € TTC pour les propriétaires occupants « habiter mieux » ; 1 032 € TTC pour les propriétaires bailleurs « convention avec travaux ».

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE DE :

ATTRIBUER le marché à Soliha décomposé comme suit : volet suivi / animation pour un montant de 55 056 euros TTC ; volet instruction des dossiers : 1 032 € TTC pour les dossiers des propriétaires occupants « très dégradés » ; 816€ TTC pour les dossiers des propriétaires occupants « lutte contre la précarité énergétique » ; 660 € TTC pour les dossiers des propriétaires occupants « autonomie de la personne » ; 816€ TTC pour les propriétaires occupants « habiter mieux » ; 1 032 € TTC pour les propriétaires bailleurs « convention avec travaux ».

PORTER au budget les sommes nécessaires tant en investissement pour l'aide aux propriétaires, qu'en fonctionnement pour le suivi / animation du dispositif,

AUTORISER le Président à solliciter toutes les subventions mobilisables auprès de l'Etat, de l'Anah, de la Région, du Département et le cas échéant d'organismes tiers (Action Logement, ...), que ce soit en

investissement ou fonctionnement,
AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et afférent.

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_8B-DE

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_8_9

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Approbation des
dossiers OPAH**

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Lionnel ROBERT, Vice-Président en charge du dispositif OPAH, expose :

Dans le cadre du dispositif OPAH, il revient au conseil communautaire d'approuver les demandes d'aide d'investissement sollicitées par les ménages, suivantes :

NOM	PRENOM	COMMUNE	MONTANT TRAVAUX H.T.	MONTANT L'ANAH	MONTANT CDC
BOLEAT	Bénédicte	LES VANS	19 003,00 €	11 402,00 €	750
HALGAND	Sarah	MALBOSC	11 565,00 €	6 888,00 €	750
FERRAND	Gilbert	ST PAUL LE JEUNE	6 312,80 €	3 156,00 €	400
BRION	Claudine	LES VANS	24 327,00 €	15 811,00 €	750
PASCAL	Huguette	ST ANDRE DE CRUZIERES	15 138,00 €	9 083,00 €	750
RIVALLAND	Myriam	ST ANDRE DE CRUZIERES	18 667,70 €	11 201,00 €	750
FAURE	Stéphanie	LES VANS	14 522,00 €	7 340,00 €	750

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210920-D_2021_8_9B-DE

MORLET	Amélie	MALARCE SUR LA THINES	6 157,00 €	3 694,00 €	750
CALIXTE & PARRA	Samuel & Laurence	ST ANDRE DE CRUZIERES	18 289,34 €	12 803,00 €	750
THERON	Hervé	LES VANS	12 583,00 €	7 550,00 €	750
RINGUET	Pascal et Marguerite	MALARCE SUR LA THINES	26 008,00 €	16 669,00 €	750
COMPERE	Paul et Bernadette	BERRIAS ET CASTELJAU	3 465,00 €	1 733,00 €	400
VEDEL	Nathalie	BERRIAS ET CASTELJAU	20 695,00 €	12 000,00 €	750
QUIEVREUX	Geneviève	BEAULIEU	12 260,00 €	7 356,00 €	750
FETEL	Bernard	LES VANS	14 202,00 €	8 521,00 €	750
PORSENNA	Paul	GRAVIERES	7 215,00 €	3 608,00 €	400
CHALVET	Dorothee	MALARCE SUR LA THINES	59 828,00 €	19 000,00 €	750

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les dossiers de demande de subvention tels que récapitulés dans le tableau ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et engager toutes les formalités y afférent.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 20/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le